



CAMPAGNE TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

Madame, Monsieur,

Chaque année, votre contribution à la taxe d'apprentissage est essentielle pour que nous puissions offrir à nos jeunes une formation de qualité adaptée aux métiers d'aujourd'hui et de demain.

Grâce à la taxe d'apprentissage, nos élèves et apprentis peuvent bénéficier de moyens pédagogiques nouveaux qui leur permettent de travailler dans des conditions optimales pour une meilleure insertion professionnelle.

Le lycée Jean Moulin et son Unité d'Apprentissage (U.A) dispensent les formations

Par Voie scolaire

- **Les sections de BTS, BIOANALYSES** en laboratoire de contrôle, FLUIDES ÉNERGIES DOMOTIQUES Option Génie Climatique - Fluidique et Option Domotique - Bâtiments Communicants,
- **Les sections Bac Professionnels**, dans les filières Technicien Installateur en Chauffage, Climatisation et Énergies Renouvelables (ICCR), Technicien en Maintenance Efficacité Énergétique (MEE), Technicien en Étude du Bâtiment TBE (AA- Assistant en Architecture et EE- Études et Économie de la construction).

Par voie mixte (scolaire/apprentissage)

- Les baccalauréats Professionnels et le BTS BIOANALYSES.

Par voie apprentissage

- Les sections de **BTS Bâtiment et Travaux Publics**.

Le mode de collecte et d'attribution du solde de la taxe d'apprentissage change. La déclaration du solde de la taxe d'apprentissage se fait désormais en Déclaration Sociale Nominative (D.S.N) des employeurs après inscription sur la plateforme Net- Entreprises à l'adresse suivante :

<https://www.net-entreprises.fr/>

Une fois cette inscription faite, vous pouvez attribuer votre contribution au lycée JEAN MOULIN sur la plateforme SOLTéA à l'adresse suivante : <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/> avec les identifiants suivants :

- **UAI** lycée Jean Moulin 04921235
- **Siret** : 1 949 21235 000 17

Dates d'attribution : du 27 mai 2024 au 02 aout 2024 et du 12 aout au 4 Octobre 2024.

Pour tout renseignement et contact :

- Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques du secteur laboratoire de biotechnologie
- Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques du secteur industriel
 - M Dassé : ddfptJM49.indus@ac-nantes.fr - 02-41-96-63-81
- Agence comptable du lycée
 - Mme Baldassin : sandrine.baldassin@ac-nantes.fr – 02-41-96-63-64

Les équipes pédagogiques, les élèves et apprentis se joignent à moi pour vous remercier par avance, de votre soutien et de l'intérêt que vous porterez à notre établissement.

Le proviseur
Michel Lourtis



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



1 place Jean Moulin
B.P. 13049
49017 – ANGERS Cedex 02

Accueil :
☎ 02.41.96.63.60

Vie scolaire :
☎ 02.41.96.63.60

☎ 02.41.96.63.51
(Secrétariat)

☎ 02.41.96.63.79
(Intendance)

Site internet:
<http://jean-moulin.e-lyco.fr/>

